

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.036

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13 MARS 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

13 MARS 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par Mme COURTIN  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**VOTE** : UNANIMITE

L'article L.1413-1 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 10 000 habitants, une Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par une convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Maire, comprend des représentants du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales.

Chaque année, sur rapport de son président, la commission examine :

- le rapport annuel produit par le délégataire de service public comportant notamment les comptes relatifs au service public délégué et portant analyse de la qualité du service,

- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, du service d'assainissement, du service de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,

- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est en outre consultée sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation de service public,

- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Pour notre ville, la commission consultative sera compétente en ce qui concerne l'eau, le Casino, les Jardins du Monde, le Port et le Golf.

Il vous est proposé de fixer à 10 le nombre des représentants du Conseil Municipal.

Au titre des associations locales, il vous est proposé la nomination de :

- Mme ISENDICK, Comité Local de Défense des Consommateurs,

- Mme BOUTIN, Présidente du ROC GOLF,

- M. RENAUD, Président de l'Association des Plaisanciers et Usagers du Port de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer à 10 le nombre des représentants du Conseil Municipal, membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

- d'élire comme représentants du Conseil Municipal :

- Mme COURTIN	-
Mme DACOSTA	
- M. POTENNEC	- M.
CAU	
- M. BOURGEOIS	- M.
MERLE	
- M. DENIS	-
Mme PELTIER	
- M. COASSIN	- M.
RAYMOND	

- de désigner au titre des associations locales :

- Mme ISENDICK, Comité Local de Défense des Consommateurs,
- Mme BOUTIN, Présidente du ROC GOLF,
- M. RENAUD, Président de l'Association des Plaisanciers et Usagers du Port de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 mars 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**